



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 21 septembre 2026

Présents : MM. Huart – Joly- SAID

Absences Excusées : Mme BOUAZI – ESCOIGNARD (comité)

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle seront traités.

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATION

1. PUBLICATION DES GROUPES ET CALENDRIERS

FOOT à 11 - Les groupes et calendriers seront publiés au plus tard le **29 septembre 2026**, soit quinze jours avant le début des championnats.

FOOT à 8 - Les groupes et calendriers seront publiés au plus tard le **19 octobre 2026**, soit quinze jours avant le début des championnats (**séniors F à 8** le 28/09/26)

2. MODALITES D'ENGAGEMENT DES EQUIPES A 8

Un [formulaire d'engagement](#) est disponible sur le site du DVOF et transmis aux clubs par l'intermédiaire de la messagerie officielle pour les catégories suivantes :

- Seniors F à 8 ;
- U18F à 8 ;
- U15F à 8.

3. BRASSAGE U15F A 8

Cette saison, des plateaux de brassage sont organisés jusqu'aux vacances de la Toussaint pour la





catégorie U15F à 8.

Durant la période comprise entre le 14 septembre et le 10 octobre 2026, les clubs conservent la possibilité d'engager une équipe dans cette catégorie, y compris s'ils n'ont pas participé aux tours de brassage.

Les dates de brassage communiquées sont les suivantes :

- 26 septembre
- 3 octobre 2026
- 10 octobre 2026.

FOOT A 8

COURRIERS CLUBS

SAINT OUEN L'AUMONE AS 2

Nous prenons note de votre souhait d'intégrer le critérium U15F à 8.

Pour prendre en compte votre inscription il nous faut recevoir le document "inscription hors période" via boîte mail du club.

ECOUEEN FC

Nous prenons note de votre souhait d'intégrer le critérium U15F et U18F à 8.

Pour prendre en compte votre inscription il nous faut recevoir le document "inscription hors période" via boîte mail du club.

HERBLAY ES

Mail du 22/09/26

La commission ne peut pas valider la demande d'horaire pour les U15F à 8 pour jouer à 13h30, c'est en dehors des créneaux officiels. Pour jouer à cette heure-ci il vous faudra demander l'accord de votre adversaire à chaque rencontre à domicile

HERBLAY ES

Mail du 22/09/26

U15F

En réponse à votre courrier, la commission rappelle que pour pouvoir participer à la D1 féminine, il faut 11 licenciées dans la catégorie concernée. Actuellement votre club n'a pas le nombre de licences adéquats. La COC rappelle qu'elle a pris en compte votre retrait du foot à 11 le 14/09/26

U15F - INSCRIPTIONS

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 8 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement, pour les brassages ou Critériums. Pour la pratique à 8 de cette catégorie la date butoir est le 19 octobre 2026

U15F à 8		
CLUBS	EFFECTIFS	
BELLOY ST MARTIN ACS 1	9	VALIDER
ENT BEAUMONT MOURS 2	9	REFUSER
ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE 1	0	REFUSER
FOSSÉS FU 1	10	VALIDER
GOUSSAINVILLE FC 1	12	VALIDER
JOUY LE MOUTIERS FC 1	6	REFUSER



VIARMES ASNIERES OL 1	10	VALIDER
EBM 1	10	REFUSER
ECOUEEN FC 1	1	REFUSER
FRETTOISE ES	8	VALIDER
HERBLAY ES 1	8	VALIDER
TAVERNY COSMO 1	7	REFUSER
ERMONT ASM 2	32	VALIDER

U18F - INSCRIPTIONS

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 8 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement.

Pour la pratique à 8 de cette catégorie la date butoir est le 19 octobre 2026

U18F à 8		
CLUBS	EFFECTIFS	
GOUSSAINVILLE FC 1	6	REFUSER
ENT BEAUMONT MOURS 1	6	REFUSER
ERAGNY FC 2	3	REFUSER
VILIERES LE BEL AFF 2	2	REFUSER
ECOUEEN FC 1	0	REFUSER

SENIORS F - INSCRIPTIONS

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 8 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement.

Pour la pratique à 8 de cette catégorie la date butoir est le 28 septembre 2026

SENIORS F à 8		
CLUBS		EFFECTIFS
GOUSSAINVILLE FC 1	0	REFUSER
AUVERS ENNERY FC 1	8	VALIDER
BELLOY ST MARTIN ACS 1	7+1	VALIDER
CHAMPAGNE SFC 1	13+1	VALIDER
CHAUMONTEL LUZARCHE AS 1	12	VALIDER
ENT BEAUMONT MOURS 1	4	REFUSER
FOSSES FU 1	4+2	REFUSER
VIARMES ASNIERES OL 1	16+3	VALIDER
VIARMES ASNIERES OL 2	16+3	VALIDER

FOOT A 11





COURRIERS CLUB

GOUSSAINVILLE FC

Mail du 21/09/26

U18F

Nous avons bien pris note de votre retrait d'inscription en D1 U18F

SAINT BRICE FC

Mail du 20/09/26

Seniors F

Nous avons bien reçu votre mail pour valider les inscriptions seniors F

A la date du 21/09/26 La commission valide votre inscription

Merci de nous fournir les coordonnées des responsables de chaque équipe de D1 Féminine

U15F D1

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 11 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement.

Pour la pratique FOOT à 11 de cette catégorie la date butoir est le 28 septembre 2026

Le tableau ci-dessous représente l'état des lieux au 22/09/26 par la COC Féminine

D1 - U15F		
CLUBS	EFFECTIFS	
ADAMOIS OL 1	8	REFUSER
AJED 1	1	REFUSER
ARGENTEUILLAISE ENT 1	8	REFUSER
ARGENTEUILLAISE ENT 2	8	REFUSER
CERGY PONTOISE FC 2	37	VALIDER
ENT BEAUMONT MOURS 1	9	REFUSER
ENT ESSG/SOISY 2	19	REFUSER
ERMONT ASM 1	32	VALIDER
EZANVILLE ECOUEN US 1	1	REFUSER
FRANCONVILLE FC 1	15	VALIDER
GONESSE RC 1	4	REFUSER
MERY MERIEL FC 1	8	REFUSER
MONTMORENCY FC 1	10	REFUSER
ST BRICE FC 1	20	VALIDER
ST OUEN L'AUMONE AS 1	22	VALIDER
ST PRIX ES 1	7+3	REFUSER
VILLIERS LE BEL AFF 1	3	REFUSER

U18F D1

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 11 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement.





Pour la pratique FOOT à 11 de cette catégorie la date butoir est le 28 septembre 2026
Le tableau ci-dessous représente l'état des lieux au 22/09/26 par la COC Féminine

D1 - U18F		
CLUBS	EFFECTIFS	
MERY MERIEL FC 1	0	REFUSER
ADAMOIS OL 1	15	VALIDER
ARGENTEUILLAISE ENT 1	3	REFUSER
CERGY PONTOISE FC 2	39	VALIDER
ENT ESSG/SOISY 2	37	VALIDER
ENT FRANCONVILLE/GAFEPB 1	17	VALIDER
ERAGNY FC 1	3	REFUSER
EZANVILLE ECOUEN US 1	2	REFUSER
FOSSÉS FU 1	15	VALIDER
MONTMAGNY FC 1	15	VALIDER
ST BRICE FC 1	26	VALIDER
ST OUEN L'AUMONE AS 1	13	VALIDER
TAVERNY COSMO 1	15	VALIDER
VILLIERS AFF1	2	REFUSER

SENIORS F D1

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 11 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement.

Pour la pratique FOOT à 11 de cette catégorie la date butoir est le 28 septembre 2026
Le tableau ci-dessous représente l'état des lieux au 22/09/26 par la COC Féminine

D1 - SENIORS F		
CLUBS		EFFECTIFS
MERY MERIEL FC 1	21	VALIDER
ARGENTEUILLAISE ENT 1	0	REFUSER
CERGY PONTOISE FC 1	18	VALIDER
ENT ESSG/SOISY 2	20	VALIDER
ENT GAFEPB/FRANCONVILLE 1	10+3	VALIDER
GARGES FCM 1	1	REFUSER
GONESSE RC 1	0	REFUSER
GROSLAY FC 1	16+1	VALIDER
MARCOUVILLE CITY CP 1	0	REFUSER
ST BRICE FC 1	5+8	VALIDER
ST OUEN L'AUMONE AS 1	6+5	VALIDER